

# **RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ /L'ENTREPRISE**

## **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : TOPMESO PRO

## **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations Déconseillées**

Utilisation                   Herbicide

## **1.3 Renseignements concernant la société**

TOP SAS  
Place du 14 Juillet  
80800 VILLERS-BRETONNEUX

## **1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Centres antipoison en France :

Paris : 01 40 05 48 48

Lyon : 04 72 11 69 11

Marseille : 04 91 75 25 25

Lille : 0800 59 59 59

Orfila : 01 45 42 59 59

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Irritation oculaire: Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Mésosulfuron-méthyl
- Iodosulfuron-méthyl-sodium
- Mefenpyr-diethyl



**Mention d'avertissement:** Attention

### Mentions de danger

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH208 Contient Ethoxylat d'alcool gras – alkyléther. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## **RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Dispersion huileuse (OD)

Mésosulfuron-méthyl/Iodosulfuron-méthyl-sodium/Mefenpyr-diethyl 10:2:30 g/l

## Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

<i>Nom</i>	<i>No.-CAS/ No-CE/ REACH Reg.No.</i>	<i>Classification REGLEMENT (CE) No 1272/2008</i>	<i>Conc. [%]</i>
Mésosulfuron-méthyl, sel de sodium	208465-19-4	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	1,04
Iodosulfuron-méthyl sodium	144550-36-7	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0,20
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	Aquatic Chronic 2, H411	3,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), < 1% Naphtalène	64742-94-5 265-198-5 01-2119451097-39-xxxx	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	> 25,00
Solvant naphta	64742-95-6	Flam. Liq. 3, H226	> 2,00-<
Aromatique léger (pétrole)	265-199-0 01-2119455851-35xxxx	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	5,00
Docusate sodique	577-11-7 209-406-4 01-2119491296-29-xxxx	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	>5,00-< 10,00
Ethoxylat d'alcool gras Alkyléther	1492044-51-5	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411	>10,00-< 20,00
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6 202-436-9	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	>1,00-< 5,00

## Information supplémentaire

Mésosulfuron-méthyl, sel de sodium	208465-19-4	Facteur M : 1.000 (acute)
Iodosulfuron-méthyl Sodium	144550-36-7	Facteur M : 1.000 (acute)

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Pour prévenir une aspiration du produit avalé, maintenir en position latérale de sécurité.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Symptômes**

Mal de tête, Nausée, Vertiges, Somnolence

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Toux, Insuffisance respiratoire, Cyanose, Fièvre

Les symptômes et les risques décrits se rapportent au solvant.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Risques**

Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

#### **Traitement**

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

## **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Appropriés** Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Acide chlorhydrique (HCl), Acide iodhydrique (HI)

## 5.3 Conseils aux pompiers

### Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### Conseils supplémentaires

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

### 6.4 Référence à d'autres

#### rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel. Protéger du gel.

### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Matériau approprié

Coex HDPE/EVOH/HDPE

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Mésosulfuron-méthyl, sel de Sodium	208465-19-4	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	116 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	290 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (STEL)	2014	EU SCOELS
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	100 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	100 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	100 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	250 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (VLE)	01 2008	INRS (FR)
Mésosulfuron-méthyl	208465-21-8	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Iodosulfuron-méthyl-sodium	144550-36-7	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	116 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (TWA)	2014 EU SCOELS
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	290 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (STEL)	2014 EU SCOELS

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter si ils sont contaminés à l'intérieur, si ils sont percés ou la contamination externe ne peut pas être éliminée.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

**Protection des yeux** Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

## **RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	beige à rose
<b>Odeur</b>	aromatique
<b>pH</b>	7,0 - 8,5 à 10 % (23 °C) (eau désionisée)
<b>Point d'éclair</b>	env.93 °C
<b>Température d'autoinflammabilité</b>	405 °C à 1.021 hPa
<b>Densité</b>	env. 1,00 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable
<b>Coefficient de partage: noctanol/ eau</b>	Mésosulfuron-méthyl: log Pow: -0,48 Iodosulfuron-méthyl-sodium: log Pow: -0,7 Mefenpyr-diethyl: log Pow: 3,83 à 21 °C
<b>Viscosité, dynamique</b>	30 - 150 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 20 /s 25 - 100 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s
<b>Tension superficielle</b>	29,9 mN/m à 40 °C Déterminé sur le produit non dilué.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

### **9.2 Autres informations**

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1 Réactivité**

#### **Décomposition thermique**

Stable dans des conditions normales.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Stocker dans l'emballage d'origine.



## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

# RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat)  $\geq$  5.000 mg/kg

### Toxicité aiguë par inhalation

Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.

### Toxicité cutanée aiguë

DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux. (Lapin)

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Mésosulfuron-méthyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Iodosulfuron-méthyl-sodium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mefenpyr-diethyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Mésosulfuron-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Iodosulfuron-méthyl-sodium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Mésosulfuron-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Iodosulfuron-méthyl-sodium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Mésosulfuron-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Iodosulfuron-méthyl-sodium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Mésosulfuron-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Iodosulfuron-méthyl-sodium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

#### **Evaluation de la toxicité pour le développement**

Mésosulfuron-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Iodosulfuron-méthyl-sodium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité pour les poissons**

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 8,83 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

#### **Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 7,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

#### **Toxicité des plantes aquatiques**

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 6,71 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 88,4 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradabilité**

Mésosulfuron-méthyl:

Pas rapidement biodégradable

Iodosulfuron-méthyl-sodium:

Pas rapidement biodégradable

Mefenpyr-diethyl:

Pas rapidement biodégradable

**Koc** Mésosulfuron-méthyl: Koc: 92

Iodosulfuron-méthyl-sodium: Koc: 45

Mefenpyr-diethyl: Koc: 625

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Bioaccumulation**

Mésosulfuron-méthyl:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Iodosulfuron-méthyl-sodium:

Ne montre pas de bioaccumulation.

Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232

Ne montre pas de bioaccumulation.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

#### **Mobilité dans le sol**

Mésosulfuron-méthyl: Modérément mobile dans le sol

Iodosulfuron-méthyl-sodium: Mobile dans le sol

Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Mésosulfuron-méthyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Iodosulfuron-méthyl-sodium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Mefenpyr-diethyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

### Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Éliminer le surplus de produit par incinération dans une installation agréée, en respectant les règlements nationaux et locaux.

#### Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

#### Code d'élimination des déchets

02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IODOSULFURON-METHYL-SODIUM, MESOSULFURONMETHYL, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) MELANGE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

## IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(IODOSULFURON-METHYL SODIUM, MESOSULFURONMETHYL,SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

## IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IODOSULFURON-METHYL SODIUM, MESOSULFURONMETHYL,SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Rubrique n° 1436 : Liquides combustibles (PE entre 60°C et 93°C)

### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Abréviations et acronymes**

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEX	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cix	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Date de la mise à jour : 17/07/2018**

